



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt et le dix juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, CATAVITELLO Thierry, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.

Absents excusés : LAURENT Marianne représentée par CAILLAUD Madeleine, FAVARO Marion représentée par CIAMPOSSIN Max, JACOB Patrick représenté par Philippe IPPOLITO

Absents : SAMPEDRO Nathalie

*Convocation du : 3 juillet 2020*

*Nb de membres : 15*

*Présents : 14*

*Votants : 14*

*Pour : 14*

*Contre :*

*Abstention :*

**Délibération n° 2020-26D : Exonération partielle redevance occupation domaine public**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2019-21D qui fixait les tarifs concernant l'occupation du domaine public.

Notamment pour rappel les montants annuels :

- Emplacement des terrasses des restaurants : 5 €/m<sup>2</sup>
- Emplacement des taxis : 1 500 €
- Emplacement Food Truck : 350 €

Monsieur le Maire rappelle que la crise sanitaire qui a touché et touche encore actuellement le pays impacte durement ces secteurs et que les entreprises subissent de plein fouet ces répercussions dues au coronavirus : chute du chiffre d'affaires, fermeture des commerces non alimentaires, fermeture des restaurants, cafés...

Dans cette situation des plus critiques, il convient de soutenir les commerces en leur faisant bénéficier d'une exonération des redevances et des droits de place relatifs aux occupations du domaine public pour les mois d'avril, mai et juin de cette année.

Cette mesure exceptionnelle permettrait d'alléger leurs difficultés de trésorerie et d'aider à la reprise de leurs activités économiques dans cette période de déconfinement encore incertaine.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de bien vouloir adopter une exonération des redevances et droits de places aux occupants du domaine public à hauteur d'un ¼ du montant de la redevance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

ADOpte une exonération d'1/4 du montant des redevances et droits de places pour :

- Les emplacements des terrasses des restaurants,
- Les emplacements des taxis.

Aucune exonération n'est accordée pour l'emplacement foodtruck, puisque l'activité a débuté post-déconfinement.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le  
Et publication ou notification du*



Le Maire

Roger MARIA